

Les peuples autochtones de Namibie représentent environ 8% de la population nationale. Il est généralement admis que les San (Bushmen), dont le nombre est estimé entre 32000 et 38000<sup>1</sup> en Namibie constituent les peuples autochtones de ce pays. Il y a six groupes San différents dans le pays, chacun parlant sa propre langue et ayant ses propres coutumes, traditions et histoires. Ils incluent, parmi d'autres, les Khwe, 4400 personnes, principalement dans la région de Caprivi et du Kavango; les Hai//om, dans la zone d'Etosha au centre nord de la Namibie (entre 9000 et 12000 personnes) et les Ju'hoansi (7000), vivant principalement dans le district de Tsumkwe Est dans la région d'Otjozondjupa et dans la région d'Omaheke<sup>2</sup>. Les San furent, par le passé, essentiellement des chasseurs-cueilleurs mais aujourd'hui, leurs modes de vie sont diversifiés, travaillant comme domestiques ou salariés agricoles, pratiquant la culture et l'élevage, assurant des petits boulots en zone rurale ou urbaine ou s'engageant dans le petit commerce et les services. Un peu plus de 80% des San ont été dépossédés de leurs terres ancestrales et de leurs ressources et aujourd'hui, ils sont parmi les plus pauvres et les plus marginalisés des populations du pays<sup>3</sup>.

D'autres groupes autochtones sont formés par les Himba, au nombre de 25000, qui résident essentiellement dans le nord-est semi aride (région de Kunene) et les Nama, un groupe locuteur Khoe d'environ 70000 personnes. Les Himba sont des pasteurs ayant des liens étroits avec les Herero, également pasteurs, qui vivent dans le centre et l'est de la Namibie. Les Nama incluent les Topnaars de la vallée de la rivière Kuiseb et de Walvis Bay dans le centre ouest de la Namibie, un groupe de près de 1800 personnes qui vit dans une douzaine de petits campements et dépend d'une production vivrière de petite échelle, fondée sur la culture de l'*!nara* (*Acanthosicyos horrida*), et le tourisme

La Namibie a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones mais n'a pas de législation nationale traitant expressément des peuples autochtones, ni de référence dans la Constitution. En 2010, le gouvernement namibien a approuvé la création d'une Division du Développement San au sein du Bureau du Premier ministre<sup>4</sup> ce qui constitue une étape importante dans la promotion des droits des peuples autochtones et des communautés marginalisées en Namibie<sup>5</sup>.

## Terre et gestion des ressources naturelles

En Namibie, la terre consiste en deux sous-secteurs agricoles, appelés agriculture communale et commerciale. Les zones d'agriculture commerciales (environ 44% des 824 000 km<sup>2</sup> de la surface du pays) consistent en des terres qui ont été allouées à l'agriculture commerciale blanche pendant la colonisation et les zones communales (environ 41%)<sup>6</sup> sont composées des anciens bantoustans qui ont été attribués aux divers groupes namubiens pendant l'Apartheid. Une ventilation de la distribution des San selon le recensement namibien de 1991 indiquait qu'il y avait 12 921 San dans les fermes d'agriculture commerciales (47,5%), 14 024 dans les zones communales (51,5%) et 284 en zones urbaines (1%)<sup>7</sup>.

Les conditions d'existence diffèrent significativement entre les zones d'agriculture commerciales et les zones communales. Alors que la majorité des San dans les zones commerciales n'ont aucun droit foncier et doivent gagner leur vie en tant qu'ouvrier agricole,

domestiques ou squatters urbains, les San, Himba et Nama vivant sur les terres communales ont - quoique de façon limitée - un accès à la terre et à ses ressources.

Les communautés rurales ont la possibilité de créer, sur les terres communales, des *conservancies*<sup>1</sup> et des forêts communautaires<sup>8</sup>. Les San vivant dans les *conservancies* sont plus chanceux en comparaison de la plupart des autres San de Namibie dans la mesure où ils ont accès à la terre, gèrent leurs ressources naturelles et sont en capacité, selon des degrés variables, de pratiquer leurs coutumes traditionnelles.

En 2011, le gouvernement namibien a poursuivi son programme de réforme foncière dont l'objectif est de permettre à la majorité historiquement désavantagée d'accéder à certaines terres commerciales. Jusqu'en 2011, dans le cadre du Programme gouvernemental de Développement des San, six fermes ont été achetées pour reloger les Hai//om à la frontière sud du Parc National d'Etosha (les terres ancestrales des Hai//om) et une ferme dans la région d'Otjozondjupa pour d'autres groupes San<sup>9</sup>. Plusieurs Hai//om des zones commerciales environnantes et des villes voisines sont venus dans ces fermes. Toutefois, dans les autres fermes où ils ont été relogés en Namibie, établir des moyens d'existence durables indépendants de la nourriture fournie par l'aide gouvernementale et l'aide extérieure, est difficile, sinon impossible, en ce moment.

### **Tourisme et autres activités génératrices de revenus**

Le tourisme représente l'une des plus importantes sources de revenus en Namibie. En 2011, les communautés autochtones en Namibie ont tenté de tirer profit des projets touristiques. Au moins une dizaine de communautés autochtones dans les *conservancies* sont impliquées dans des accords de partenariat touristique avec des *lodges* (hôtels) et d'autres compagnies touristiques<sup>10</sup>. En outre, dans ces zones et dans les fermes de relogement des San, d'autres projets visant la lutte contre la pauvreté et la faim ont été mis en place, incluant des villages-jardins, la récolte et la commercialisation des plantes autochtones (par exemple le *Devil's Claw - Griffé du Diable*) et la production artisanale. Par exemple, en 2011, dans les trois fermes de relogement San dans le Omaheke soutenues par la Fondation Namibienne sur la Recherche en milieu désertique et la Fondation HABITAFRICA, cent quatre producteurs étaient actifs dans la production artisanale et le total des revenus annuel a été de 149 178 dollars namubiens avec une moyenne annuelle de revenu par producteur de 1 750 dollars namubiens (environ 223 \$).<sup>11</sup>

### **Vers un développement des ressources humaines et de la formation**

En tant que partie prenante du Programme de Développement San, le Bureau du Premier ministre a engagé la « Campagne Retour à l'École et Rester à l'École » en 2010 avec comme principal objectif d'encourager les élèves des communautés marginalisées à aller à l'école et à y rester, et recevoir une bonne éducation comme les autres citoyens namubiens. En 2011, la campagne a visité plusieurs communautés Ovatue et Ovatimba dans la région de Kunene.

---

<sup>1</sup> La traduction française de ce terme par « aire de protection ou de conservation » est quelque peu réductrice car en Namibie il s'agit d'une construction spécifique impliquant la gestion par les populations autochtones et engageant d'autres aspects que les seules dimensions « protection ou conservation ». Aussi, nous garderons l'original en anglais dans le texte ( Note du traducteur NDT).

Le Groupe de Travail sur les Minorités en Afrique australe (Working Group of Indigenous Minorities in Southern Africa/ WIMSA) a poursuivi son programme spécial d'éducation pour les San qui fournit des aides spécifiques au Développement de la Petite Enfance mais aide aussi les étudiants San avec des bourses dans différents domaines. Divers projets de formation à la production artisanale ont été initiés dans différentes régions pendant toute l'année dans le but de permettre à des femmes et hommes San de fabriquer des produits de haute qualité pour le marché national et international.

En 2011, trois étudiants San de Namibie ont pris part à une formation de neuf mois au Centre culturel et d'éducation San, !Khwa ttu, situé à soixante-dix km au nord Cape Town en Afrique du Sud, pendant lequel ils ont développé leurs compétences dans le tourisme et l'hospitalité communautaires. En outre, ils ont étudié les questions relatives aux compétences de la vie des San, à l'art rupestre, à la botanique et à l'environnement. Les stagiaires ont pu mettre en œuvre leurs connaissances et compétences nouvelles pendant des stages en situation les week-ends. Cette formation a aussi permis de rencontrer des étudiants San d'autres endroits du sous-continent et de partager leurs expériences et leurs questions communes.

Toutefois, les champs de l'éducation et de la formation autochtones requièrent bien plus que ce qu'ils reçoivent actuellement en Namibie.

### **Les organisations des Peuples Autochtones et les organisations de soutien**

En Namibie, il y a beaucoup d'organisations communautaires, quelque unes d'entre elles ont été initiées et gérées par des peuples autochtones. Toutefois, un puissant mouvement fondé sur les peuples autochtones manque encore. Au niveau régional, les San sont représentés par le WIMSA qui comprend les Conseils San du Botswana, de Namibie et d'Afrique du Sud.

Nombre d'ONG assistent les peuples autochtones en Namibie dans divers domaines (par exemple, l'éducation, les droits de l'Homme et les moyens de subsistance). Plusieurs de ces ONG font partie du Forum des Organisations de Soutien aux San (San Support Organisations' Forum /SSOF) qui a été créé en 2009 en tant que plate-forme des acteurs travaillant avec les San en Namibie. Cette plate-forme offre la possibilité de présenter les activités en cours dans les différentes régions, de discuter et de négocier sur des questions avec les agences gouvernementales, de partager des idées, les leçons apprises et les meilleures pratiques et d'améliorer la coordination des différentes initiatives de soutien aux San. En plus, le SSOF - où cela est possible - essaie de contribuer à la politique de développement des communautés San. La plate-forme fournit d'autres possibilités en alignant le travail des différents acteurs sur les standards internationaux, tels que ceux de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### **Ombres sur les droits des Peuples autochtones en 2011**

Plusieurs questions concernent les droits des San :

- La *conservancy* de Nyae Nyae recherche les moyens de limiter le nombre de fermiers Herero de l'extérieur résidant à Tsumkwe (la ville principale de cette zone est en dehors des terres de la *conservancy*). Ces fermiers sont dans l'illégalité quand ils utilisent les ressources de la *conservancy* pour leur pâturage, leur feu, etc<sup>12</sup>. Pour l'instant, deux stratégies ont été utilisées : (1) une décision du Conseil a interdit le bétail à l'intérieur de la zone dans laquelle les Herero garde leur cheptel la nuit et (2) la mise en œuvre d'une nouvelle loi vétérinaire qui permet de confisquer le bétail égaré (par exemple, le bétail des Herero quitte tous les jours leur campement et vient

paître illégalement dans la *conservancy*). Ces deux stratégies visent à encourager les Herero à quitter cette zone sous peine d'amendes et de confiscation possible de leur cheptel.

- La clôture non - autorisée des terres dans la *conservancy* N=/=a Jaqna menace le développement de la *conservancy* et exclut les San individuellement de l'usufruit de leur terre. Le Ministre de l'Environnement et du Tourisme est d'accord pour aider à obtenir les coordonnées GPS de ces barrières interdites. Avec ces coordonnées, les clôtures peuvent ensuite être signalées au Bureau des Terres Communales, qui a mandat pour enquêter sur et déterminer leur légitimité et dispose du pouvoir de les retirer si elles ne sont pas autorisées.
- Le Gouvernement namibien veut que les quelques 350 Hai//om vivant encore dans le Parc National d'Etosha soient relogés dans des fermes au sud du Parc. Les Hai//om vivant encore dans le Parc pensent qu'ils n'ont pas été correctement consultés ou impliqués dans les projets de relogement. Ils préfèrent rester et être employés dans le Parc National. Ils sont aussi inquiets car le gouvernement ne pourra pas fournir assez de soutien après la réinstallation dans les fermes. En plus, ils ont peur de perdre l'accès à leur terre ancestrale.
- Une autre préoccupation vise particulièrement les Himba de la région de Kunene, à propos du projet des gouvernements d'Angola et de Namibie de construire le barrage Baynes d'un coût de 7 milliards de dollars namubiens (1 milliard \$), à 50 km à l'ouest des chutes Epupa sur la rivière Kunene. Il y a une large opposition de la plupart des Himba contre cette construction. Les Himba sont inquiets de l'afflux prévu d'étrangers qui les forcera à abandonner leurs tradition et culture. Le risque de déplacement ou de destruction des grottes ancestrales situées le long de la rivière Kunene est un autre problème majeur.<sup>13</sup> Une réunion avec les chefs Himba d'Angola et de Namibie s'est tenue en octobre 2011, organisée par l'équipe d'étude de faisabilité sous la direction de l'Urban Dynamics basé à Windhoek, afin de discuter des moyens envisagés pour la construction du barrage. Le Centre d'Assistance Légale en Namibie continue de conseiller la communauté sur la marche à suivre. La construction n'a pas encore démarré et aucun accord n'a été finalisé.

### **Promouvoir les droits des Peuples Autochtones en Namibie en 2011**

Le projet « Promotion et Mise en œuvre des Droits des Peuples San de la République de Namibie<sup>14</sup> » a poursuivi ses activités en 2011. Par exemple, dans le cadre de ce programme, un Guide des Droits des Peuples en Namibie, un livret sur le travail des enfants dans les communautés San et une exposition itinérante sur les communautés marginalisées de Namibie, ont été développés<sup>15</sup>. En outre, un site web de la Division du Développement San du Bureau du Premier ministre a été lancé grâce à ce programme<sup>16</sup> et un cadre politique pour les communautés marginalisées de Namibie est en cours de réalisation dont la finalisation est prévue en 2012<sup>17</sup>.

L'Initiative Société Ouverte d'Afrique Australe ( Open Society Initiative of Southern Africa / OSISA) et Justice Naturelle : Des Juristes pour les Communautés et l'Environnement (Natural Justice : Lawyers for Communities and the Environment ) (une organisation à but non lucratif sud-africaine) ont tenu un atelier avec les représentants des communautés autochtones et d'autres acteurs en août 2011 sur les protocoles bio culturels (protocoles communautaires : community protocols/BPCs ) qui sont des instruments facilitant les processus participatifs de prise de décisions fondés sur les cultures de base au sein des communautés dans le but

d'affirmer leurs droits sur la gestion communautaire des terres et leur savoir autochtone. Cet atelier a conduit à des propositions pour les initier à ces protocoles dans les communautés autochtones de Namibie. Cette initiative a commencé dans la *conservancy* de Nyae Nyae en 2012.

## Notes and références

<sup>1</sup> **Suzman, James, 2001b:** *An Introduction to the Regional Assessment of the Status of the San in Southern Africa*. Windhoek: Legal Assistance Centre. Report Series. April 2001.

<sup>2</sup> Available figures on the number of San mostly date back to censuses in the 1990s. A new comprehensive census is still outstanding.

<sup>3</sup> The extent of San marginalisation is clearly evident in the United Nations Development Programme's (UNDP) socio-economic indicators of human development, where the situation of the San is consistently worse than for other groups in Namibia – see **UNDP, 2007:** *Trends in Human Development and Human Poverty in Namibia: Background paper to the Namibia Human Development Report*. Windhoek: UNDP.

<sup>4</sup> <http://www.sandevlopment.gov.na/index.htm>.

<sup>5</sup> The author would like to thank Mr Aaron Clase from the Office of the Deputy Prime Minister, Mr Friedrich Alpers from IRDNC, Ms Lara Diez from NNDF, Mr Willem Odendaal and Mr John Hazam from the LAC for updates on 2010 and 2011 from their respective organizations and other useful information and comments.

<sup>6</sup> **Werner, Wolfgang and Willem Odendaal, 2010:** *Livelihoods after land reform. Namibia country report*. Windhoek: LEAD, Legal Assistance Centre: 18.

<sup>7</sup> **Suzman, James, 2001a:** *An Assessment of the Status of the San in Namibia*. Windhoek: Legal Assistance Centre: 6. REPORT SERIES. January 2001.

<sup>8</sup> In Namibia, conservancies are locally-planned and managed multi-purpose areas on communal land, where land users have pooled their resources for wildlife conservation, tourism and wildlife utilization. All in all, there are now 65 registered conservancies in Namibia.

<sup>9</sup> **Office of the Deputy Prime Minister, 2008:** *The San Development Programme Report 2007/2008*. Windhoek: Office of the Deputy Prime Minister. **Office of the Deputy Prime Minister, 2011:** *Draft Annual Report for the Year 2009/2010*. Draft report. <http://www.sandevlopment.gov.na/index.htm>.

<sup>10</sup> **Namibian Association of CBNRM Support Organisations, 2010:** *Namibia's communal conservancies: a review of progress and challenges in 2009*. Windhoek: NACSO.

<sup>11</sup> This is minimal compared to the estimates of per capita GDP (US\$6,900). However, the high per capita GDP hides one of the world's most unequal income distributions, as shown by Namibia's 70.7 GINI coefficient. (see <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/wa.html>). For San, however, every source of cash income is needed in order to make a living.

<sup>12</sup> See **IWGIA, 2010:** *The Indigenous World 2010*. Copenhagen: IWGIA. P. 550. Also personal communication with John Hazam, 3.1.2012

<sup>13</sup> See **Muranga, Elvis, 2011:** Epupa Deja Vue. In *Insight Namibia*. December 2010, January 2011: 37

<sup>14</sup> The Namibia component of the Indigenous Peoples' Programme under the 2008/12 partnership programme of the Spanish Agency for International Development Cooperation and the International Labour Organisation, in cooperation with the Office of the Prime Minister.

<sup>15</sup> **Unpublished list of deliverables 2010 & 2011:** "Promoting & Implementing the Rights of the San Peoples of the Republic of Namibia".

<sup>16</sup> <http://www.sandevlopment.gov.na/index.htm>.

<sup>17</sup> **Unpublished list of deliverables 2010 & 2011:** "Promoting & Implementing the Rights of the San Peoples of the Republic of Namibia".

*Ute Dieckmann, est coordonnateur de recherche dans le cadre du Land Environment and Development Project du Legal Assistance Centre de Namibie. Ses travaux de recherches durant les 10 dernières années se sont centrés sur les san et la réforme foncière en Namibie.*

*Traduction pour le GITPA par Raphaël Porteilla  
membre du réseau des experts pour l'Afrique du GITPA*